

# FAISANDERIE (RUE DE LA)

Ci-devant : *Rue Neuve*

(DE LA RUE DE PARIS, CI-DEVANT : RUE DE LARGNY ET DE

VERBERIE, A LA PARTIE GAUCHE DU PARC, VIS A VIS L'ALLÉE

DES SOUPIRS.

---

Dès les premières années du XV<sup>e</sup> Siècle, une voie faisait déjà communiquer, directement, le centre de la rue de Paris (alors indifféremment appelée dans les titres : rue de Verberie ou rue de Largny et quelque fois aussi, mais plus rarement, rue de Crépy) avec la plaine située au nord de Villers-Cotterêts, entre le chemin du Vivier (ou de Vivières, aujourd'hui route de Compiègne) et les murs du Boulingrin, de la Faisanderie et du Parc-aux-Daims ; mais cette voie qui portait, en 1403, le nom de *Ruelle des Fesandiers*, ne se trouvait pas à l'endroit qu'occupe, actuellement, sa descendante, la rue de la Faisanderie, elle s'ouvrait à une vingtaine de mètres plus bas <sup>(1)</sup>, en bordure d'un ruisseau dont les eaux, paraît-il, « estoient singulièrement utiles aux mégissiers et peaussiers du Bourg <sup>(2)</sup> ». Cette voie n'était pas publique, elle servait uniquement au roi, au duc d'Orléans ou à ses commensaux,

(1) Emplacement de la Maison portant aujourd'hui le n<sup>o</sup> 40. (Propriété Delozanne).

(2) C'est l'ancêtre du canal actuel servant à l'écoulement des eaux pluviales. D'ailleurs, il ne devait pas y avoir d'autres eaux à cet endroit, même en 1403. Quant aux mégissiers et peaussiers qui se maintinrent à Villers-Cotterêts jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, ils se réunissaient en une Maison sise rue de Largny à *l'Image Saint-Magloire* (V. monog. de cette rue) ce qui nous laisse supposer qu'ils travaillaient surtout pour la ganterie ou la maroquinerie (Saint-Magloire étant le patron des gantiers). Les peaux étaient tannées à La Ferté-Milon.

aux officiers de la Faisanderie et aux mégissiers et peaussiers dont nous venons de parler ; ces derniers payaient probablement une redevance pour jouir de ce droit.

Aux environs de 1403 (ou de 1405), un laboureur cottesézien nommé Anthoine Rossignol, ayant rendu un « servyce de grant loyaulté » à la duchesse d'Orléans, dame de Valois, le duc d'Orléans, par l'entremise de Regnault de la Ramée « *escuier de cuisyne* et consierge du chastel de Villers-Coste-Rest » permit au dit Rossignol l'usage journalier de la Ruelle *des Fézandiers* pour se rendre aux terres qu'il cultivait dans la plaine dont nous avons parlé plus haut et qui a conservé jusqu'à nos jours son lieudit de *Plaine du Rossignol*. Voici au surplus, quelques lignes demeurées à peu près lisibles sur le document authentique (ou *Vidimus*) que nous avons eu entre les mains (1) :

« A tous ceux quy ces lettres verront (*plusieurs*  
« *lignes illisibles*) très hault et très puissans prince  
« M. le duc d'Orléans, conte de Baumont et de Valloiz,  
« pour le et en récompense du servyce de grant loyaulté  
« rendu à très haulte et très excellente princesse,  
« duchesse d'Orliens, nostre chière et amez Dasme de  
« Valloiz, avons faict ordené, fessons et ordenons par  
« les soins de Regnault de la Rammée, nostre escuier  
« de cuisyne et consierge du chastel de Villers-Coste-  
« Rest que l'en fasse jouyr en droitz et proufis tant  
« comme il nous plaira Anthoine Rossignol, laboureur  
« roïal en ce dict lieu de Villers-Coste-Rest (2), du  
« passage pour luy et ses genz et bestes a toute heure  
« sauf de nuict, en la ruelle à nostre usaige et à cestuy  
« de noz fezandiers et officiers et varlets dudict chastel,

(1) Coll<sup>on</sup> Héricart p. Durantin. orig. sur parchemin. Traces de sceau en cire brune.

(2) Il y avait encore des cultivateurs de ce nom, à Villers-Cotterêts, au XVII<sup>e</sup> siècle; leurs descendants ont été se fixer ensuite à Pisseleux. Le dernier ou l'un des derniers de ces descendants : François Alexandre Rossignol, tenait encore une culture dans la commune de Pisseleux, en 1863.

« ladicte ruelle quy se est viz à viz la mesure (1) et  
« meson dudict Jehan Rossignol, pour allez à sa cous-  
« ture (2) au dela les cloz Picquart et Langloiz, vers le  
« grant chemin de Vivier (*le surplus du document*  
« *n'est pas lisible à l'exception d'une partie de la date :*  
« l'an mil cccc et trois (?) le vii<sup>e</sup> jour de may ».

Nous ignorons le genre du service de grande loyauté que Rossignol rendit à la duchesse d'Orléans ; aucun des documents que nous avons eus, n'en faisant mention.

Durant un laps de temps assez long, le laboureur Rossignol et ses enfants paraissent avoir joui seuls — et sauf les exceptions ci-dessus — de la permission d'aller et venir, eux et leurs domestiques dans le « chemin ou passage de Monseigneur » ; mais vers la fin du XV<sup>e</sup> siècle, cette permission paraît s'être étendue à tous les habitants du Bourg ; néanmoins la ruelle conserva le nom de Ruelle Rossignol qu'elle portait encore dans les plans et titres de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, concurremment avec les noms de Passage de son Altesse et Chemin de Monseigneur (3).

Lorsqu'en 1784, le duc d'Orléans (Philippe *Egalité*) conçut le projet de doter Villers-Cotterêts de plusieurs « commodités et embellissemens notables » et, notamment, d'un Hôtel-de-Ville, comportant des prisons ou Chambres d'arrêt en sous-sol, son choix se fixa sur l'emplacement qu'occupait alors une ancienne hôtellerie, sise rue de Largny, à l'enseigne du *Lion d'Or* (4).

Le duc d'Orléans fit l'acquisition de cet immeuble, qui appartenait à un S<sup>r</sup> Thomas Maugras, et ordonna

(1) Ce qu'on entendait alors par mesure n'était pas une pauvre bicoque ruinée, mais une propriété agricole. Elle comprenait généralement une maison ; mais une simple grange attenante à un pré suffisait aussi à constituer une mesure.

(2) Coulture ou culture.

(3) Dans un plan dressé en 1775 et dont nous avons un calque, ce chemin figure aussi sous le nom de « *Passage au chateau* » ou du château. Arch. Dép. C 439.

(4) Ci-devant *Lyon Rouge* (V. Bull. Soc. Hist. année 1906 page 20 et suivantes).

le commencement des travaux (1) ; l'hôtellerie fut rasée et les sous-sols construits en partie, malheureusement les événements révolutionnaires empêchèrent la continuation de ces travaux qui demeurèrent inachevés. Tout le terrain dépendant de l'ancienne hôtellerie du *Lion d'Or*, avec les constructions commencées ainsi que d'autres terrains avoisinant, furent confisqués au profit de la Nation et vendus par les soins des Administrateurs du Département de l'Aisne le 6 fructidor an IV (23 Août 1796). La majeure partie de ces terrains fut acquise par le citoyen Michel Deviolaine, officier forestier, dont nous aurons à dire quelques mots tout à l'heure ; quant au surplus il fut tout bonnement conservé (2) par la Ville de Villers-Cotterêts qui avait déjà l'intention d'ouvrir la rue actuelle en remplacement de la ruelle Rossignol désaffectée ; Michel Deviolaine garda pour lui les terrains touchant à l'ancienne orangerie royale dont il s'était rendu acquéreur (3), et revendit le surplus, partie au S<sup>r</sup> Melaye, menuisier (4) et partie au S<sup>r</sup> Paisant-Macé (5).

Vers 1801, la Ville de Villers-Cotterêts remplaça l'ancienne ruelle Rossignol, qui était oblique et mal entretenue, par une voie plus droite et plus propre. Elle se servit, à cet effet, du terrain qu'elle conservait depuis 1796, comme nous l'avons dit plus haut.

Par suite de son tracé, la nouvelle rue passait, et passe encore, puisque rien n'a été changé, sur l'emplacement du fameux puits dit *du Purgatoire*, qui se trouvait, autrefois, dans un coin de la cour de l'ancienne hôtellerie du *Lion d'Or* (6). Mais à quel endroit de la rue se trouve-t-il, exactement ce fameux puits ?

(1) V. monog. de la rue de *Paris*.

(2) Il n'existe aucun titre de propriété régulière.

(3) Voir monog. du *Passage du Manège*.

(4) Aujourd'hui Etablissement de menuiserie Poteaux.

(5) Aujourd'hui, propriété Mouton-Chrétien.

(6) Bull. de la Soc. Hist. année 1906. V. aussi la Préface de notre Hist. de Villers-Cotterêts (Bull. de la Soc. Hist. année 1908 page 53).

C'est ce qu'il nous serait absolument impossible de dire. Malgré nos recherches, nous n'avons pu retrouver aucune trace de repérage. Le prieur Carlier dans son *Histoire du Valois* prétend qu'il fut voûté en 1750; un titre de 1760 (1) annonce qu'il fut comblé (2) en cette même année; enfin un troisième document (3) dit, tout simplement, qu'il fut *bouché* vers la fin de 1749 ou au commencement de 1750.

Comme on le voit, si les auteurs précités sont tous d'accord sur l'année qui vit disparaître ce puits; aucun d'eux ne l'est sur la manière dont il disparut; malgré cela, en 1839, Héricart de Thury, parlant de diverses curiosités cotterésiennes dans les *Annales de la Société Royale d'Horticulture de Paris* (page 165), dit ceci :

« Outre le château (que le roi François I<sup>er</sup> appelait  
« son *Monplaisir*) on cite, entre autres particularités  
« à voir (à Villers-Cotterêts), un puits ancien, très  
« profond, qui sert de baromètres aux habitants; les  
« changements de temps et les variations de l'atmos-  
« phère s'y annonçant, plus ou moins forts et plus ou  
« moins aigus, au moyen des vents souterrains qui y  
« parviennent par les fentes et lézardes de la grande  
« masse de pierre calcaire marin-cérithique à décou-  
« vert et en escarpement dans la Vallée de Noue ou  
« de Pisseleux, où elle est exploitée par de vastes et  
« anciennes carrières ».

D'après les lignes qui précèdent, on pourrait croire que le puits *du Purgatoire* était encore à découvert en 1839; il n'en est cependant rien, ainsi qu'on vient de le voir.

Lorsque fut créée la rue qui nous occupe, c'est-à-dire vers 1801, un membre de la municipalité, le citoyen Louis Lalitte (4) proposa de lui donner le

(1) Conventions entre Térance Launois et Thomas Maugras.

(2) On nous permettra d'en douter étant donné les vastes proportions de ce puits, nous croyons plutôt qu'il fut voûté comme le dit Carlier.

(3) Etat en devis des travaux à faire chez le S<sup>r</sup> Thomas Maugras, année 1767. (Dossier Melaye anciens titres de propriété. Etude Senart).

(4) Arch. comm. correspondance avec la Sous-Préfecture.

nom de rue de *la Liberté*..., mais la proposition demeura sans écho et, puisque la rue était toute nouvellement construite, on l'appela sans chercher, tout bonnement, la rue *Neuve*...

Naturellement, et comme c'était une appellation provisoire, la rue conserva ce nom durant plus d'un siècle.

Entre temps, le 4 mars 1828, le conseil municipal avait décidé que la largeur de la rue Neuve serait portée à 7 mètres (elle était donc bien étroite à sa création).

Lorsqu'au mois d'Août 1909 (1) il fut question de changer les noms de plusieurs rues de Villers-Cotterêts, on se demanda quel pourrait bien être celui qui s'appliquerait le plus heureusement à la rue *Neuve* (que l'on aurait pu appeler la rue *séculièrement* neuve). Consulté par plusieurs édiles, qui voulurent bien nous demander notre humble avis, nous n'hésitâmes pas à dire qu'un nom se trouvait tout indiqué pour cette rue, et nous donnâmes celui de Michel-Deviolaine, l'officier forestier qui, à l'époque critique de la Révolution, préserva le Parc et la Forêt de Villers-Cotterêts d'une destruction complète. Et voici la note qui fut lue en séance du Conseil Municipal :

« Le 16 Brumaire an V, une Loi décrétait la vente  
« des biens donnés en apanage au ci-devant duc d'Or-  
« léans. Le 16 Germinal suivant un plan de division  
« en 36 lots, du parc et du château, était dressé par  
« Choisy, notaire-arpenteur à Villers-Cotterêts, sur  
« les ordres des Administrateurs du Département de  
« l'Aisne et du District de Soissons. Deux mois après  
« un membre du Conseil des Cinq-Cents, demandait  
« le lotissement et le partage du Massif de la Forêt  
« entre toutes les communes y intercalées ou riverai-  
« nes et au prorata (*sic*) de leurs habitants. On  
« approuva cette singulière demande et « après en avoir  
« délibéré et décidé » les Adjudications commencè-  
« rent. Ce fut alors qu'un officier forestier, Michel

(1) Séance du 11 Août,

« Deviolaine, s'éleva avec la plus grande énergie  
« contre l'iniquité de cette décision qu'il n'hésita pas  
« à traiter de « *décret d'anéantissement prononcé*  
« *contre la Commune de Villers-Cotterêts* » ; il mul-  
« tiplia ses démarches tant au District de Soissons,  
« qu'à Laon et à Paris, où chaque fois il plaida chaleu-  
« reusement la cause cotterézienne devant le Directeur  
« général des Bois Nationaux et, s'il lui fut impossible  
« d'empêcher la vente des terrains du Potager, de  
« l'Avenue de Paris (laquelle avenue faisait, à l'ouest,  
« un pendant à l'avenue de Soissons, aujourd'hui les  
« Grandes Allées) des bâtiments du Vautrait, du  
« Manège et de l'ancienne Orangerie, qu'il dut faire  
« acheter pour son compte afin de ne pas les voir  
« tomber à vils prix entre les mains d'un S<sup>r</sup> Quignard,  
« marchand de porcs, qui voulait s'y livrer à l'élevage,  
« du moins il réussit à nous conserver le Parc et la  
« Forêt tels que nous les voyons encore aujourd'hui  
« et qui forment incontestablement, aux yeux de tous,  
« les seules mais splendides attractions de notre chère  
« petite cité cotterézienne ».

A ce simple petit plaidoyer, lancé en toute sincérité et sans aucune espèce de parti pris, la majorité du Conseil opposa des raisons politiques (?) que nous ne rapporterons pas, et... la rue Neuve reçut le nom de rue de la Faisanderie... c'est-à-dire, le nom d'une ancienne dépendance royale du Château, dépendance dont les derniers vestiges ont disparu depuis la Révolution pour être remplacés par un groupe de maisons d'officiers et de préposés forestiers.

Ne quittons pas la rue de la Faisanderie sans rapporter encore ici et toujours à l'actif de Michel Deviolaine, les quelques passages ci-après, extraits du Rapport présenté par Baudrillart à la Société d'Agriculture du Département de la Seine le 9 Juillet 1811, et publié dans les Annales de cette Société :

« L'importance de la Forêt de Retz, et sa position  
« au milieu d'une population assez considérable,  
« nécessitent la plus grande activité et la plus sévère  
« application des lois. *C'est à la combinaison de tous*  
« *les moyens de répression employés par l'Inspecteur*

« (M. Deviolaine), et à la bonne distribution de  
« son service, que cette intéressante Forêt à été pré-  
« servée pendant la Révolution des dilapidations que  
« tant d'autres ont éprouvées. Mais sans avoir souffert  
« comme ailleurs de l'égarement des riverains, cette  
« forêt présentait néanmoins à réparer nombre de  
« clairières, et à planter des vides assez considérables  
« occasionnés par l'ingratitude du sol, par une trop  
« grande abondance de gibier dans le temps qu'elle  
« faisait partie des capitaineries de M. le duc d'Orléans,  
« et par l'abus des pâturages.

« Les grandes routes de Paris à Soissons, de Villers-  
« Cotterêts à Meaux et de Villers-Cotterêts à Com-  
« piègne, traversent cette forêt en différents sens.  
« Les bordures de ces routes et nombre de chemins  
« vicinaux étaient mal plantés ou entièrement vides.  
« Voici les travaux que l'Inspecteur y a fait faire, et  
« qui sont dans le meilleur état :

« 1<sup>o</sup> Seize kilomètres ont été réparés en cailloutis,  
« blocages, etc.

« 2<sup>o</sup> Huit kilomètres de chaussées ont été établis à  
« neuf, etc...

« 3<sup>o</sup> Deux ruisseaux ont été rendus flottables pour  
« conduire les bois sur les ports des rivières de l'Ourcq  
« et de l'Aisne, etc.

« 4<sup>o</sup> Sur environ 700 hectares de vides, y compris  
« les bruyères dites de Gondreville, 318 hectares sont  
« regarnis ou repeuplés, etc.

« Les soins qui ont été apportés à la conservation  
« des jeunes taillis *ont fourni à l'inspecteur forestier*  
« *l'agréable possibilité* de répondre aux désirs de  
« l'administration générale, en délivrant depuis plu-  
« sieurs années, pour le bois de Boulogne, pour les  
« domaines de S. M. le Roi d'Espagne, etc., etc.,  
« plus de cinq millions de plants, etc.

« *L'Inspecteur a encore fait établir* 98 barrières  
« pour défendre le passage des voituriers par les  
« routes d'ornement, et ériger 552 poteaux avec



« écriteaux indiquant les routes, layes et chemins de la  
« forêt.

« *Si l'impulsion donnée aux cultures forestières*  
« *dans l'arrondissement de Villers-Cotterêts, par*  
« *l'exemple de l'Inspecteur, doit ajouter à la répu-*  
« *tation de cet agent, comme zélé propagateur des*  
« *améliorations, on diroit que nombre de propriétaires*  
« *ont continué, à travers leurs terres, les chemins*  
« *qu'il avoit rendus praticables dans la forêt et qu'ils*  
« *ont fait d'immenses plantations sur des terrains*  
« *incultes, dans des marais et sur des larris (monta-*  
« *gnes arides) par l'avantage qu'il leur a procuré, en*  
« *leur délivrant des plants, et en leur facilitant les*  
« *moyens de les faire extraire à très peu de frais.*

« Le service combiné de manière à assurer la sécu-  
« rité des voyageurs, et à empêcher qu'il ne se réfugie  
« dans la forêt aucuns malfaiteurs, *n'occupe pas*  
« *moins toute la sollicitude de l'inspecteur* : aussi  
« n'est-il arrivé que très rarement des accidens dans  
« cette grande masse de bois.

« Tout ce qui tient du reste à la police de la forêt,  
« à la surveillance des ouvriers qui y sont employés,  
« à l'exécution des réglemens sur les coupes et ex-  
« ploitations, et sur toutes les parties du service,  
« atteste le zèle, l'intelligence et l'infatigable activité  
« de cet inspecteur. Les bons témoignages qui en  
« ont été donnés à différentes époques, ne laissent  
« d'ailleurs aucun doute sur la belle tenue de sa forêt.

« Telles sont les preuves multipliées du zèle et du  
« dévouement de l'Inspecteur de Villers-Cotterêts  
« pour le service qui lui est confié. La société y  
« reconnoitra sans doute qu'il s'est acquis des droits  
« aux récompenses honorables qu'elle vient de lui  
« décerner pour l'encouragement de l'économie  
« forestière ».

L'administration domaniale a donné le nom de  
Deviolaine à l'un des carrefours de la Forêt (1), un

(1) N° 116 du plan édité en 1900. Maison Risse à V.-Cotterêts.

carrefour situé au *Fond des Tourneurs*, sur la route d'Oigny ; c'est bien, *en ce qui concerne le témoignage de reconnaissance de l'Administration* ; mais, à notre humble avis, la Ville de Villers-Cotterêts devait en faire autant avec l'une de ses rues, et la rue Neuve était tout indiquée.

A l'extrémité de la rue de la Faisanderie, et à main gauche, s'élève la *Villa Sainte-Anne* où habita feu M. Grevin, ancien avocat général, ancien Maire de Villers-Cotterêts (1). A droite se trouve un jardin entouré de murs et qui occupe l'emplacement d'un ancien clos appelé le *clos des Cerisiers* (2).

La rue se termine à cet endroit. Elle est fermée par une barrière autrefois garnie d'un tourniquet. Elle débouche sur une des belles pelouses du parc dite *du Boulingrin*, que longe à gauche l'allée dite *des Soupirs*, conduisant au hameau forestier dit de *la Faisanderie* (3).

Par une fin de belle journée de printemps, d'été ou même d'automne, cet endroit de notre parc, avec ses fonds de bois touffus et sa délicieuse fraîcheur, est l'un des plus charmants et des plus poétiques qui se puisse voir.

(1) Cette villa appartient aujourd'hui à M. Fossé d'Arcosse-Grevin, Directeur de *l'Argus Soissonnais*.

(2) Voir monog. du *Passage du Manège*.

(3) Voir monog. des annexes du château (Le Petit-Parc).